

Le mercredi 8 mars 2023
à 18 h 30 au local de musique/anglais de l'école de Sainte-Cécile

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)
6. Mesures dédiées et protégées (adoption)
7. Mesures de sécurité (adoption)
8. Informations et correspondance :
 - 8.1 Service de garde -tableau des activités lors de journées pédagogiques
 - 8.2 Président
 - 8.3 Déléguée au comité de parents
 - 8.4 Enseignantes
 - 8.5 Direction
 - 8.5.1 Prévisions d'effectifs 2023-2024
 - 8.5.2 Parc-école
9. Autres objets d'étude :

10. Période de questions du public
11. Date et heure de la prochaine séance
12. Levée de la séance

Jean-Philippe Bernier, président

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)